



PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2016-2020

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Dépôt légal – 2016
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-75827-3 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2016

Tous les droits réservés pour tous pays. La reproduction et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

Note : Pour alléger le texte, nous employons le masculin pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

MOT DU MINISTRE

Plus qu'un simple concept, le développement durable doit s'inscrire concrètement dans l'action gouvernementale afin d'offrir aux Québécoises et Québécois un avenir durable.

Le ministère de la Sécurité publique participe donc à cet effort en présentant son Plan d'action de développement durable 2016-2020.

Plusieurs enjeux liés au développement durable touchent de près ou de loin le ministère de la Sécurité publique. Nous pouvons notamment penser aux efforts visant à accroître la résilience aux sinistres, à s'adapter aux changements climatiques, à préserver l'environnement et ses écosystèmes, à soutenir la vitalité des régions, à développer la réinsertion sociale ou encore à lutter contre l'intimidation.

Ce plan d'action s'inscrit donc dans une démarche continue qui s'appuie sur une approche de collaboration et de concertation. Il vise à donner un nouvel élan aux mesures actuelles tout en se basant sur les acquis et la mise en œuvre de gestes concrets réalisés au sein même du ministère, mais aussi par les partenaires qui sont engagés, avec nous, dans cette voie.

Dans sa contribution à la réalisation de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, le ministère entend donc poursuivre ses efforts en vue d'intégrer les principes de développement durable dans ses interventions, tout en mobilisant ses partenaires pour qu'ils puissent en faire autant. Nous pourrions ainsi léguer aux générations futures un Québec plus sécuritaire, plus responsable et plus prospère.

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de Montréal,

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Coiteux



MOT DE LA SOUS-MINISTRE

J'ai le plaisir de vous présenter le Plan d'action de développement durable 2016-2020 du ministère de la Sécurité publique. À la fois ambitieux et réaliste, ce troisième plan d'action a été élaboré en collaboration avec les directions générales du ministère et en tenant compte des orientations gouvernementales en la matière.

Dans son souci d'assurer un environnement sécuritaire aux citoyens du Québec, le ministère doit intégrer plusieurs principes de développement durable dans ses initiatives. Le partenariat et la collaboration, la subsidiarité, la prévention et la précaution sont, entre autres, des principes qui dictent les interventions du ministère pour garantir à la population un environnement digne de confiance.

Le plan d'action 2016-2020, qui s'inscrit dans la continuité, a été conçu afin de préciser les objectifs à atteindre et les gestes concrets que le ministère s'engage à mettre en œuvre en vue d'assurer une gouvernance plus durable, une gestion responsable et efficiente de ses ressources environnementales ainsi qu'une meilleure résilience de la société québécoise, dans une dynamique d'amélioration continue et de cohérence gouvernementale.

Ce plan est intimement lié aux enjeux de mission du ministère. Son élaboration s'est faite à la lumière des principes de la Loi sur le développement durable, mais également à partir d'un portrait de ses réalisations en cette matière. La contribution des directions générales a permis de bonifier les objectifs en tenant compte de leurs activités respectives.

Bien entendu, notre plan d'action ne peut se concrétiser sans être soutenu par un personnel mobilisé et compétent. Le ministère est constitué de ressources de grande qualité avec lesquelles je suis fière de travailler au quotidien à l'atteinte de notre but commun, soit d'assurer un milieu de vie sécuritaire propice au développement social, économique et environnemental du Québec.

La sous-ministre,

ORIGINAL SIGNÉ

Liette Larrivée



TABLE DES MATIÈRES

Déclaration d'engagement du ministère de la Sécurité publique	1
Avant-propos	2
Introduction	3
Les engagements 2016-2020	4
Thème 1 La gouvernance du développement durable	5
Thème 2 La gestion environnementale des ressources	9
Thème 3 La sécurité et la résilience des populations	15
Thème 4 La réinsertion sociale comme vecteur de développement durable	20
Conclusion	24
Annexe 1 Lien entre la Stratégie de développement durable 2015-2020, les activités incontournables et les chantiers gouvernementaux.....	25
Annexe 2 Bilan des engagements pris par le ministère de la Sécurité publique	26
Annexe 3 Objectifs de la stratégie 2015-2020 qui ne font l'objet d'aucun engagement spécifique dans le présent plan d'action du MSP	29
Annexe 4 Principes de développement durable	30



DÉCLARATION D'ENGAGEMENT DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

À titre de membres du comité de gestion du ministère de la Sécurité publique, nous reconnaissons avoir contribué à la définition des rubriques suivantes de ce plan d'action :

- La démarche de développement durable au ministère de la Sécurité publique;
- Les actions à réaliser;
- Les mécanismes de suivi des résultats et de reddition de comptes.

De plus, nous entendons contribuer à l'atteinte des actions du plan d'action au regard des cibles fixées, et ce, dans la limite de nos responsabilités respectives et des moyens alloués ou accessibles.

ORIGINAL SIGNÉ

Liette Larrivée, sous-ministre
et Directrice générale par intérim des services à la gestion

ORIGINAL SIGNÉ

Jean-François Longtin, sous-ministre associé
Direction générale des services correctionnels

ORIGINAL SIGNÉ

Louis Morneau, sous-ministre associé
Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie
et Directeur général par intérim des affaires policières

ORIGINAL SIGNÉ

Katia Petit, secrétaire générale



AVANT-PROPOS

Ce troisième plan d'action de développement durable (PADD) du ministère de la Sécurité publique, portant sur la période 2016-2020, a été préparé conformément à l'article 15 de la [Loi sur le développement durable](#) (RLRQ, chapitre D-8.1.1). Il rassemble les actions retenues par le ministère au regard de sa mission, de ses mandats et de ses responsabilités définis dans la [Loi sur le ministère de la Sécurité publique](#) (RLRQ, chapitre M-19.3) et les [autres lois](#) relevant de sa compétence. Ses actions contribueront à la mise en œuvre progressive de la [Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020](#), entrée en vigueur le 5 novembre 2015. Ce plan d'action a été élaboré en prenant en considération les orientations entérinées par le Comité interministériel de développement durable, les indications techniques du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ainsi que les recommandations pertinentes du Commissaire au développement durable.

Consignes du MDDELCC pour l'élaboration du plan d'action de développement durable

- Les ministères et organismes (MO) déterminent les objectifs de la stratégie auxquels ils peuvent contribuer.
- Les MO déterminent les actions à mener durant la période du PADD.
- Les MO contribuent à la réalisation des activités incontournables et des chantiers gouvernementaux ([annexe 1](#)).
- Les MO établissent des indicateurs et des cibles annuelles ou intermédiaires pour leurs actions.
- Les MO désignent les collaborateurs internes et externes.
- Les MO feront la démonstration d'une plus grande prise en compte des principes de la Loi sur le développement durable dans l'élaboration de mesures gouvernementales.

Recommandations du Commissaire au développement durable en 2009-2010 [Chapitre 4. Application de la Loi sur le développement durable](#)

Dans le cadre d'une réévaluation ultérieure du plan d'action de développement durable :

- Privilégier les indicateurs portant sur les effets afin d'évaluer l'efficacité des actions.
- Joindre des cibles permettant une reddition de comptes annuelle de qualité.
- Déterminer clairement les responsables de la mise en œuvre des actions pour accroître l'imputabilité.
- Développer et mettre en œuvre des mécanismes de collaboration entre les entités afin de favoriser une plus grande efficacité, une cohérence et une synergie des actions.
- Faire une analyse détaillée et documentée des objectifs liés à la stratégie gouvernementale afin d'améliorer leur contribution [celle des MO] à l'atteinte de ceux-ci.
- Se doter des mécanismes et des outils nécessaires à la prise en compte des principes de la Loi sur le développement durable dans leurs principales activités.



INTRODUCTION

« Assurer, de concert avec nos partenaires, la sécurité publique au Québec. »

Par son rôle au sein de l'appareil gouvernemental, le ministère de la Sécurité publique (MSP) est appelé à diminuer la vulnérabilité des Québécoises et des Québécois aux risques liés notamment à la criminalité et aux sinistres. Prendre en compte ces risques implique de nombreux enjeux de développement durable. On peut souligner entre autres la prévention de la criminalité et des sinistres, le principe de précaution, la qualité de vie et le sentiment de sécurité de la population de même que l'équité par un traitement juste et le respect de la personne et de ses droits. Les principes suivants sont également dignes de mention : la subsidiarité, les partenariats avec les municipalités, les organismes communautaires, les communautés autochtones et les corps policiers, l'accès aux connaissances et le partage de celles-ci ainsi que l'engagement du ministère envers la sécurité de la population.

Un milieu de vie sécuritaire propice au développement social, environnemental et économique de la société québécoise. Ce précepte continue de guider le ministère. Puisque la sécurité est un état subjectif dans lequel une personne se sent à l'abri du danger, c'est dans cette perspective et en travaillant de concert avec ses partenaires que le ministère peut y contribuer tout en se souciant des besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Entre 2009 et 2013, le MSP a adopté et mis à jour son plan d'action de développement durable afin de prendre part activement à l'atteinte des objectifs énoncés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, dans la mesure de ses responsabilités, pouvoirs et leviers d'intervention. Le plan d'action 2016-2020 présenté ici est le résultat du parcours réalisé depuis 2009. Il s'appuie donc sur le bilan des réalisations, des résultats et des apprentissages des dernières années ([annexe 2](#)). Il répond à la recommandation en ce sens du Commissaire au développement durable et tient lieu de justification pour l'absence de nouveaux engagements à l'endroit de certains des objectifs gouvernementaux ([annexe 3](#)). Le plan d'action 2016-2020 du ministère comporte 10 actions, qui contribuent directement à l'atteinte de 10 des 30 objectifs de la stratégie, dont 4 activités incontournables, et à 3 chantiers gouvernementaux portant sur le développement durable.



LES ENGAGEMENTS 2016-2020

Pour la période 2016-2020, le MSP poursuivra ses activités régulières contribuant de manière directe ou indirecte à 19 des 28 objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. Avec son troisième plan d'action de développement durable, il renouvelle, consolide et complète ses engagements antérieurs en la matière à l'égard des quatre champs d'intervention suivants :

- La gouvernance du développement durable
- La gestion environnementale des ressources
- La sécurité et la résilience des populations
- La réinsertion sociale comme vecteur de développement durable

Au cours des cinq prochaines années, le ministère assurera la mise en œuvre de son plan d'action de développement durable, en concertation et en complémentarité avec les partenaires qui disposent des meilleurs leviers pour contribuer de manière efficiente à l'atteinte des objectifs de la stratégie 2015-2020. L'adhésion et la mobilisation du personnel du MSP ainsi que la collaboration de ses parties prenantes sont primordiales pour la réussite de ce plan.



Thème 1 La gouvernance du développement durable

Le cadre de gouvernance d'une institution est constitué des lois, politiques et directives qui définissent sa mission, l'organisation interne de ses pouvoirs ainsi que les moyens dont elle dispose pour atteindre ses objectifs stratégiques. C'est dans ce cadre qu'elle travaille pour réaliser ses mandats, atteindre ses objectifs et assurer le suivi de ses activités, des ressources mobilisées ainsi que des résultats obtenus.

La stratégie gouvernementale 2015-2020 vise à susciter l'émergence de nouvelles actions et à renforcer, à bonifier ou à transformer les activités gouvernementales majeures sous l'angle du développement durable. Cela se concrétise notamment en construisant des ponts avec la planification stratégique et en établissant des orientations ou des règlements et en adoptant des programmes. En solidifiant la prise en compte des principes de développement durable dans ses actions, le ministère contribue à maintenir la cohérence avec les objectifs gouvernementaux en la matière.

L'information et la connaissance sont des facteurs clés pour permettre une intégration de la culture du développement durable dans les gestes, les orientations et la réflexion du ministère. La pierre angulaire d'une organisation comme le MSP est son personnel mobilisé, compétent et ayant à cœur la mission du ministère. C'est un acteur de première ligne qui facilite l'adhésion à la culture de développement durable avec l'appui d'une direction engagée dans cette démarche.

Le cheminement vers cette culture passe nécessairement par un processus d'amélioration continue qui contribue à porter un regard sur ses pratiques et ses gestes. Prendre le temps de faire un bilan et se remettre en question de manière constructive dans différentes perspectives participe à élargir la vision de l'organisation.



ACTION 1

Se doter d'une directive concernant la prise en compte des principes de développement durable



Orientation de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Objectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics

Objectif organisationnel

Améliorer les décisions du ministère en encourageant les exercices de prise en compte des principes de développement durable

Indicateur

Proportion des exercices de prise en compte des principes de développement durable effectués

Cible

2017 : 20 %
2018 : 40 %
2019 : 60 %
2020 : 80 %

Le MSP s'engage à adopter et à appliquer un processus décisionnel prévoyant la réalisation d'une analyse de prise en compte des principes de développement durable liés aux dossiers et des solutions envisagées dans le cadre des décisions structurantes du ministère. La mise en œuvre de ce processus reposera sur le partage d'outils adaptés à la réalité du MSP (grille et guide d'analyse) et sur la formation des employés concernés.

Contributions

Activité incontournable 2 : Prise en compte des principes de développement durable

Chantier 6 : Adapter nos cadres légaux et nos politiques publiques pour favoriser la réalisation de projets durables



ACTION 2

Sensibiliser et former les employés au développement durable



Orientation de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Objectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique

Objectifs organisationnels	Indicateur	Cible
Accroître les connaissances du personnel sur les principes et la portée du développement durable afin de faciliter son engagement dans leur prise en compte	Nombre d'activités de sensibilisation menées	5 activités annuellement
Susciter l'adhésion du personnel au concept de développement durable afin qu'il adopte des pratiques contribuant à une meilleure prise en compte des principes de développement durable	Proportion du personnel ciblé ¹ ayant suivi une formation sur la prise en compte des principes de développement durable	2017 : 30 % 2018 : 50 % 2019 : 70 % 2020 : 90 %
Le MSP s'engage à poursuivre ses efforts de sensibilisation et de formation auprès de ses employés et de ses gestionnaires aux enjeux du développement durable. La sensibilisation permet d'informer, d'initier et de mobiliser les employés sur des enjeux quotidiens. Les connaissances acquises viennent amorcer ou renforcer les changements de comportement au sein de l'organisation.		

1. Les catégories de personnel ciblées sont les gestionnaires, les adjoints administratifs, les professionnels dont les tâches sont liées à la planification stratégique ou à l'élaboration de programmes, de politiques, d'avis ministériels, d'appels d'offres et de leurs suivis respectifs ainsi que les personnes responsables de la gestion des ressources matérielles, informationnelles et de l'organisation d'événements.



ACTION 3

Évaluer les répercussions d'intégrer des notions de financement responsable à l'aide financière accordée par le ministère



Orientation de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020		
<i>Développer une économie prospère d'une façon durable, verte et responsable</i>		
Objectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020		
2.3 Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable		
Objectif organisationnel	Indicateur	Cible
Analyser les perspectives d'intégrer les principes de développement durable dans les programmes d'aide financière du ministère	Dépôt du rapport d'analyse	Printemps 2018
Le MSP s'engage à recueillir de l'information sur les enjeux, les moyens d'action et les répercussions de la mise en œuvre de mesures de financement responsable dans ses programmes d'aide financière. L'analyse permettra de poser un regard global sur la situation et apportera un éclairage sur les enjeux de développement durable associés à l'aide financière offerte.		
Contribution		
Chantier 3 :		Favoriser une meilleure utilisation de l'écofiscalité pour atteindre nos objectifs de développement durable et de lutte contre les changements climatiques



Thème 2 La gestion environnementale des ressources

L'engagement du ministère dans ses derniers plans d'action de développement durable a permis la mise en place de ses premières pratiques de gestion environnementale des ressources. Idéalement, cette gestion est planifiée, organisée, réalisée et suivie au moyen d'un système dont les différents éléments sont définis dans une démarche.

En tant que consommateur de biens et de services, le MSP est responsable des incidences sur l'environnement qui découlent de ses opérations. Gaz à effet de serre, matières résiduelles, efficacité énergétique, consommation d'eau, voilà autant d'enjeux sur lesquels il est possible d'intervenir afin d'en réduire les conséquences. Les gestes ciblés ici consistent à mieux comprendre les retombées écologiques, sociales et économiques de ses activités. En favorisant une saine gestion des ressources environnementales, le ministère peut ainsi se responsabiliser vis-à-vis de ses répercussions sur le milieu, contribuer à une meilleure prise de conscience collective et faire preuve d'une plus grande préoccupation à l'égard de ces enjeux.

L'ampleur des interventions qu'un tel défi implique est encore difficile à mesurer. C'est pourquoi les prochaines années seront mises à profit pour réaliser des actions structurées et qui s'insèrent dans les activités du MSP. Comme pour tous les autres champs de gestion, la priorité en matière d'environnement est de mettre en place une capacité organisationnelle pour évaluer les paramètres écologiques centraux. Cela permet d'en suivre l'évolution dans le temps et, ainsi, de prendre des mesures sur une base objective et fiable, dans l'esprit d'une gestion axée sur les résultats.

La réalisation de ces actions se fera en collaboration avec les organismes gouvernementaux spécialisés en services de monitoring et de gestion des aspects environnementaux. Parmi eux, notons la Société québécoise des infrastructures, le Centre de services partagés du Québec, le Centre de gestion des équipements roulants du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et le Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques sera également une source d'expertise importante concernant les choix à faire en gestion environnementale des ressources.



ACTION 4

Systematiser la gestion environnementale des ressources



Orientation de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Objectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

Objectif organisationnel

Améliorer la gestion environnementale des ressources du ministère

Indicateur

Réalisation des sous-actions de gestion environnementale des ressources

Cible

Réalisation des 5 sous-actions

Le MSP s'engage à développer une capacité de gestion environnementale de ses ressources afin de mieux connaître les répercussions de ses activités sur l'environnement. Cela favorisera une meilleure prise en compte de l'environnement dans ses activités, une réduction de leurs effets indésirables ainsi qu'une amélioration de la performance de celles-ci.

Cette action se réalisera par la mise en œuvre de cinq sous-actions :

- a. La gestion des matières résiduelles;
- b. La réduction des émissions de gaz à effet de serre;
- c. La mise en place de technologies informationnelles écoresponsables;
- d. L'organisation d'événements écoresponsables;
- e. Les acquisitions écoresponsables.

Contribution

Activité incontournable 1 : Contribution à l'atteinte de résultats visés en matière de gestion écoresponsable



SOUS-ACTION 4a

Mettre en œuvre une démarche zéro déchet, zéro gaspillage

Orientation de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020		
<i>Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique</i>		
Objectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020		
1.1.1 Viser la réalisation, par 95 % des MO, d'actions écoresponsables liées aux opérations courantes de gestion des ressources matérielles et à la gestion des matières résiduelles		
Objectif organisationnel	Indicateur	Cible
Mettre en œuvre ou bonifier une démarche de gestion des matières résiduelles au sein des établissements de détention	Proportion des établissements ayant mis en œuvre ou bonifié leur démarche de gestion des matières résiduelles	2017 : 10 % 2018 : 20 % 2019 : 50 % 2020 : 70 %
Le MSP s'engage à mettre en œuvre une démarche de gestion des matières résiduelles au sein des établissements de détention ou à bonifier celle qui est place, le cas échéant. Ce processus d'amélioration continue débute par des gestes ponctuels et évolue vers des actions plus précises et structurées. Cette approche contribue à l'appropriation de la démarche et à l'amélioration des résultats obtenus.		
Contribution		
Chantier 4 :	Sensibiliser et mobiliser la population relativement aux enjeux du développement durable et mettre en valeur l'innovation sociale pour faire rayonner la créativité	



SOUS-ACTION 4b

Réduire les émissions de gaz à effet de serre produites par les déplacements dans le cadre du travail

Orientation de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020		
<i>Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique</i>		
Objectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020		
1.1.2 Viser la réduction, d'ici 2020, de 9 % des émissions de gaz à effet de serre des véhicules légers de la flotte gouvernementale par rapport au niveau évalué en 2009-2010		
Objectif organisationnel	Indicateur	Cible
Réduire la quantité de gaz à effet de serre (GES) produite par le parc de véhicules du ministère	Quantité de gaz à effet de serre émise par le parc de véhicules (tonne équivalent CO ₂)	Réduction de 10 % par rapport à l'année 2009-2010
Le MSP s'engage à réduire la quantité de GES produite par son parc de véhicules. À l'aide de son outil de gestion des véhicules qui permet un suivi de la distance parcourue et de la consommation de ses véhicules, le MSP dressera un bilan de la quantité de gaz à effet de serre produite par son parc de véhicules.		
Contribution		
Priorité 11.2 du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques : Les déplacements de la fonction publique		



SOUS-ACTION 4c

Encourager le développement, l'utilisation et la gestion écoresponsables des technologies de l'information

Orientation de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020		
<i>Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique</i>		
Objectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020		
1.1.6 Viser la mise en œuvre, par 70 % des MO, d'actions pour améliorer la gestion écoresponsable des parcs ou des systèmes informatiques		
Objectif organisationnel	Indicateur	Cible
Réduire la proportion de rejets environnementaux et les coûts liés à l'utilisation des technologies de l'information en optant pour des pratiques informationnelles écoresponsables	Date de publication du guide	Printemps 2017
Le MSP s'engage à élaborer un guide interne des meilleures pratiques écoresponsables appliquées aux technologies de l'information pour soutenir l'adoption des meilleures pratiques d'acquisition, de mise à niveau, d'utilisation et de gestion à la fin de la période d'exploitation optimale de ces technologies.		

SOUS-ACTION 4d

Organiser des événements écoresponsables au ministère de la Sécurité publique

Orientation de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020		
<i>Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique</i>		
Objectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020		
1.1.7 Viser la réalisation, par 50 % des MO, de produits et d'activités de communication et l'organisation d'événements écoresponsables		
Objectif organisationnel	Indicateur	Cible
Soumettre la candidature d'un événement écoresponsable organisé par le ministère au gala Les Vivats	Soumission de la candidature d'un de ses événements écoresponsables	Une proposition par année
Le MSP s'engage à soumettre, annuellement, la candidature d'un événement écoresponsable qu'il organise au gala Les Vivats . Cela permettra de stimuler les innovations et les réalisations du ministère et de mettre en valeur la créativité de ses employés lors de la conception et de la tenue de l'événement.		



SOUS-ACTION 4e

Renforcer les acquisitions écoresponsables

Orientation de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Objectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

1.1.8-9 Intégrer des considérations écoresponsables dans les pratiques d'acquisition et contractuelles

Objectifs organisationnels	Indicateur	Cible
Augmenter la connaissance des acheteurs du MSP sur les façons d'effectuer des acquisitions écoresponsables	Proportion des appels d'offres comportant des stipulations sur l'environnement ou le développement durable	À déterminer à la suite d'un premier portrait de la situation en 2016
Augmenter la quantité de biens et de services écoresponsables acquis	Proportion de biens et de services écoresponsables acquis	À déterminer à la suite d'un premier portrait de la situation en 2016
<p>Le MSP s'engage à intégrer davantage de mesures et de considérations d'écoresponsabilité au sein de ses processus d'acquisition et contractuels dans le respect de ses obligations légales. Bien que la sensibilité de certains acheteurs à l'égard du caractère écoresponsable des produits se reflète parfois dans leurs achats, il est encore difficile de saisir la notion d'écoresponsabilité et son importance. C'est pourquoi ces enjeux seront intégrés dans les formations sur les acquisitions du ministère.</p>		
<p>Contribution</p> <p>Chantier 2 : Actualiser nos pratiques pour augmenter le volume des acquisitions écoresponsables de l'administration publique et mettre en valeur les technologies propres</p>		



Thème 3 La sécurité et la résilience des populations

La résilience peut se définir comme l'aptitude d'une personne, d'une collectivité ou d'une société à s'adapter, en résistant ou en changeant, en vue continuer à vivre, à fonctionner, à se développer et à s'épanouir après un traumatisme ou une catastrophe.

« Il faut élaborer, renforcer et mettre en œuvre des politiques, des plans, des pratiques et des mécanismes qui concordent, selon le cas, avec les programmes relatifs au développement et à la croissance durables, à la sécurité alimentaire, à la santé et à la sécurité, aux changements et à la variabilité climatiques, à la gestion de l'environnement et à la réduction des risques de catastrophe. La réduction des risques de catastrophe est essentielle pour le développement durable »².

Ainsi, pour parvenir au développement durable, il s'avère nécessaire pour une personne ou une communauté de prendre en compte les risques présents dans son environnement. Ceux-ci peuvent être de plusieurs ordres : naturels, anthropiques, sociaux, économiques, etc. Ils peuvent avoir une incidence sur les différentes composantes des collectivités : personnes, ménages, biens et infrastructures, entreprises, communautés, gouvernements, etc.

« L'établissement du développement durable, en tant que valeur sociale, [environnementale et économique,] exige des autorités des choix responsables »³ à l'égard des personnes et du développement des collectivités. Du point de vue de la sécurité de la société, les préoccupations envers le développement durable exigent de tenir compte des diverses caractéristiques des milieux.

Les liens entre ces enjeux s'expriment dans toutes les dimensions de la gestion des risques, qu'il soit question d'amélioration de la connaissance des aléas, de prévention, de préparation, d'intervention ou de rétablissement. Ainsi, en vue d'assurer pleinement le développement durable des collectivités, les décisions prises doivent s'inscrire dans une optique permettant à la fois de réduire les risques, de limiter les conséquences des événements qui surviennent et d'éviter, dans la mesure du possible, leur répétition.

La Politique québécoise de sécurité civile 2014-2024 (PQSC), qui découle de [Loi sur la sécurité civile](#) (RLRQ, chapitre S-2.3), précise la vision, les fondements, les orientations et les objectifs que la société se donne en vue d'accroître sa résilience aux sinistres. Le plan d'action national répertorie les gestes prévus pour mettre en œuvre et atteindre les objectifs de la PQSC. De par leur nature et leur portée, ces actions, qui interpellent tous les acteurs du système québécois de sécurité civile, doivent être considérées comme une contribution directe au développement durable. Elles visent notamment à assurer un

2. Extrait du *Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030* adopté lors de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes en 2015 à Sendai au Japon.

3. Schneider, R. O., 2004. *A Strategic Overview of the « New » Emergency Management*, University of North Carolina at Pembroke, Department of Political Science and Public Administration.



soutien au milieu municipal dans sa planification de la sécurité civile.

Il importe d'ailleurs de souligner les mesures déployées par le ministère pour appuyer la planification municipale en matière de sécurité civile et incendie. Celles-ci consistent entre autres à soutenir la mise en œuvre par le milieu municipal des schémas de couverture de risques découlant de la [Loi sur la sécurité incendie](#) (RLRQ, chapitre S-3.4). Ces schémas, qui contribuent au développement durable et dont les bénéfices ne pourront que s'accroître au fil des années, constituent des acquis solides pour les municipalités.

La résilience communautaire, quant à elle, est l'application concrète du concept de résilience à l'échelle d'une communauté. De ce fait, l'être humain est un être social, étroitement lié à son entourage, qui s'épanouit et s'organise en groupe. Les ruptures dans l'organisation ou la structure d'une société, par exemple la radicalisation, l'intimidation ou la criminalité, sont des traumatismes sociaux qui ont des répercussions importantes sur la qualité de vie d'une communauté et des personnes. C'est pourquoi, dans une société démocratique comme celle du Québec, il est nécessaire de consacrer des ressources à la prévention et de lui conférer une place déterminante dans les démarches visant l'amélioration de la sécurité des jeunes.



ACTION 5

Accroître la résilience de la société québécoise aux sinistres et favoriser l'adaptation aux changements climatiques en soutenant le milieu municipal dans sa planification de la sécurité civile



Orientation de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

Objectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

6.4 Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels

Objectif organisationnel

Soutenir le milieu municipal dans sa planification de la sécurité civile en vue d'accroître la résilience aux sinistres

Indicateur

À déterminer⁴

Cible

À déterminer⁴

Le MSP s'engage à soutenir le milieu municipal pour la prise en compte des risques en aménagement du territoire, pour la mise en place de projets d'atténuation des risques ainsi que pour l'amélioration de sa préparation aux sinistres. Diverses mesures sont prévues dans cette perspective dont l'établissement de cartes de zones de contraintes, de guides et autres moyens d'accompagnement et de formation contribuant à la prévention des sinistres et à la préparation à ces événements. Cette action englobe également un soutien financier provenant du Cadre pour la prévention de sinistres 2013-2020 pour la réalisation de projets d'atténuation des risques.

4. L'indicateur et la cible de cet objectif seront indiqués dans le rapport annuel de gestion 2016-2017.



ACTION 6

Contribuer à la réalisation du plan d'action de la Table d'accompagnement-conseil des organismes municipaux en développement durable



Orientation de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

Objectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

6.2 Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires

Objectif organisationnel	Indicateur	Cible
Contribuer à la mise en œuvre du plan d'action de la Table d'accompagnement-conseil des organismes municipaux en développement durable (TACOM)	Nombre de présences aux rencontres de la TACOM	4 rencontres annuelles
	Nombre d'interventions attendues pour le MSP et contribuant à la réalisation du plan d'action de la TACOM	4 interventions attendues pour le MSP
Le MSP s'engage à participer à la mise en œuvre du plan d'action de la TACOM en contribuant à l'amélioration de la connaissance des orientations gouvernementales en matière de développement durable concernant les territoires et les communautés.		
Contribution		
Activité incontournable 5 : Contribution à l'accompagnement en développement durable des acteurs publics qui soutiennent le dynamisme territorial		



ACTION 7

Améliorer les services de prévention, de soutien et de protection offerts aux jeunes à l'aide du programme Prévention Jeunesse



Orientation de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

Améliorer par la prévention la santé de la population

Objectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

5.2 Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires

Objectif organisationnel

Accroître la capacité d'intervention des milieux au moyen du soutien financier du ministère à des projets de prévention de certains phénomènes qui compromettent la sécurité des jeunes

Indicateur

Nombre de projets soutenus

Pourcentage des projets dont la réalisation des activités est conforme à la planification prévue au moment de l'obtention de l'aide financière

Cible

5 projets/année

75 % des projets

Le MSP s'engage à appuyer, par l'intermédiaire du programme d'aide financière Prévention Jeunesse, les milieux locaux afin qu'ils puissent renforcer leur capacité à se mobiliser contre un phénomène qui menace la sécurité des jeunes. Les projets soutenus permettront d'assurer la coordination d'actions concertées d'organisations partenaires par la création d'une équipe multisectorielle d'intervention ayant pour but de prévenir ou de contrer un problème particulier qui présente, dans une région, un enjeu pour la sécurité des jeunes et de mettre en œuvre des actions préventives répondant spécifiquement aux besoins d'une région.



Thème 4 La réinsertion sociale comme vecteur de développement durable

La Direction générale des services correctionnels (DGSC) assure une prise en charge, dans la communauté ou en détention, des personnes qui lui sont confiées en favorisant leur réinsertion sociale. La DGSC et son personnel adhèrent aux principes fondamentaux que sont le respect et la dignité de la personne. Aussi, ils sont d'avis que le respect favorise la qualité des relations entre les personnes. En conséquence, l'établissement d'une relation positive avec les personnes contrevenantes est une condition essentielle à l'atteinte d'un objectif de respect.

Un tel modèle contribue au développement d'un climat plus sécuritaire, propice à l'apprentissage et à la prise en charge de la personne. Lors de situations potentiellement conflictuelles, la DGSC incite ses intervenants à faire preuve de perspicacité, de jugement et de circonspection dans leur façon de réagir à ces incidents.

« Relier la problématique de [la réinsertion] avec celle du développement durable est une approche novatrice et en même temps conforme à l'esprit même d'un développement authentiquement durable, c'est-à-dire soutenable socialement [économiquement] et écologiquement. »⁵ Cette démarche vise à réintégrer dans la société et dans le monde du travail les personnes exclues, stigmatisées ou ayant des difficultés sociales tout en les accompagnant d'un point de vue social. Cela doit inclure les personnes les plus vulnérables et les plus marginalisées de notre société, telles que les personnes contrevenantes.

Cette démarche met l'accent sur les enjeux sociaux de développement durable en favorisant par exemple une meilleure appropriation de la culture. L'accès à celle-ci est un des éléments du parcours de réinsertion des personnes contrevenantes. En effet, elle leur permet de vaincre l'isolement, de reprendre confiance en elles, de travailler sur l'estime de soi, de donner une image positive à leurs proches, de découvrir de nouvelles pratiques, de s'ouvrir aux autres, etc. La culture peut amener un changement de regard entre les personnes incarcérées et le personnel des services correctionnels.

5. Harribey, Jean-Marie. 2008. Insertion et développement durable, Grenelle de l'insertion, Bordeaux. <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/soutenabilite/insertion-durable.pdf>



ACTION 8

Contribuer à la dimension culturelle dans les établissements de détention



Orientation de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Objectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

1.5. Renforcer l'accès à la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

Objectif organisationnel

Offrir ou bonifier des activités portant sur la culture dans les établissements de détention

Indicateur

Nombre d'activités culturelles offertes dans les établissements de détention

Cible

À déterminer à la suite d'un premier portrait de la situation en 2016

Le MSP s'engage à offrir ou à bonifier des activités portant sur la culture dans les établissements de détention. Ces activités pourront être réalisées en partenariat avec les fonds locaux de soutien à la réinsertion sociale des personnes contrevenantes ainsi qu'avec les partenaires de la communauté. Les services correctionnels interagissent avec les personnes incarcérées dans de multiples circonstances. Certaines seront valorisées par l'intégration de contenus culturels dans les pratiques. Dans le cas où des actions sont déjà en place ou en vigueur, celles-ci pourront être bonifiées.

Contribution

Activité incontournable 3

Contribution au Chantier gouvernemental d'intégration de la culture au développement durable [Agenda 21 de la Culture](#)



ACTION 9

Collaborer avec la Chaire UNESCO de recherche appliquée pour l'éducation en prison



Orientation de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Objectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

1.6 Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie

Objectif organisationnel

Collaborer avec la Chaire UNESCO de recherche appliquée pour l'éducation en prison afin de mettre en valeur et de transférer l'expertise en matière d'éducation en milieu correctionnel aux fins de réinsertion sociale

Indicateur

Nombre de rencontres avec la chaire UNESCO auxquelles le MSP participe

Cible

2 rencontres annuelles

Le MSP s'engage à collaborer avec la chaire UNESCO au développement des connaissances en matière d'éducation en milieu correctionnel. Aussi, il mettra de l'avant l'expertise du Québec dans ce domaine.



ACTION 10

Encourager les initiatives de partenariat pour favoriser la réinsertion sociale des personnes contrevenantes



Orientation de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

Objectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

4.2 Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités

Objectif organisationnel

Encourager les initiatives de partenariat pour favoriser la réinsertion sociale des personnes contrevenantes

Indicateur

Nombre de nouvelles initiatives réalisées par réseau

Cible

1 initiative annuellement

Le MSP s'engage à encourager les initiatives de partenariat pour favoriser la réinsertion sociale des personnes contrevenantes. La collaboration avec les organisations de la société civile favorise la réintégration et la réinsertion sociale des personnes contrevenantes.

Contributions

Activité incontournable 2 : Prise en compte des principes de développement durable

Chantier 6 : Adapter nos cadres légaux et nos politiques publiques pour favoriser la réalisation de projets durables



CONCLUSION

Toutes les contributions du ministère de la Sécurité publique visant la recherche d'un développement durable auront des retombées structurantes et exemplaires tant au sein de l'Administration qu'auprès de la population québécoise. Cela renforcera le rayonnement et la crédibilité de la démarche gouvernementale de développement durable. De plus, cela concourra à l'atteinte des objectifs du gouvernement en matière de sécurité publique, de prospérité économique, de résilience de la société québécoise, d'équité et de solidarité sociale. Les actions du MSP amélioreront l'efficacité de l'organisation à rendre des services de qualité qui répondent aux besoins des générations actuelles, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.



ANNEXE 1

LIEN ENTRE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020, LES ACTIVITÉS INCONTOURNABLES ET LES CHANTIERS GOUVERNEMENTAUX

Objectifs de la stratégie	Activités incontournables	Chantiers gouvernementaux
Objectif 1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	1. Contribution à l'atteinte de résultats visés en matière de gestion écoresponsable dans l'administration publique (exemplarité de l'État)	2. Actualiser nos pratiques pour augmenter le volume des acquisitions écoresponsables de l'administration publique et mettre en valeur les technologies propres
Objectif 1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics	2. Prise en compte des principes de développement durable	6. Adapter nos cadres légaux et nos politiques publiques pour favoriser la réalisation de projets durables
Objectif 1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique		5. Soutenir et accompagner le milieu scolaire pour la mise en œuvre de la démarche québécoise de développement durable
Objectif 1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial	3. Contribution au Chantier gouvernemental d'intégration de la culture au développement durable	
Objectif 2.1 Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables	4. Contribution à l'accompagnement en développement durable des entreprises	
Objectif 2.3 Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable		3. Favoriser une meilleure utilisation de l'écofiscalité pour atteindre nos objectifs de développement durable et de lutte contre les changements climatiques
Objectif 2.5 Aider les consommateurs à faire des choix responsables		4. Sensibiliser et mobiliser la population relativement aux enjeux du développement durable et mettre en valeur l'innovation sociale pour faire rayonner la créativité
Objectif 5.2 Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires		1. Prévenir et réduire les conséquences de la pollution atmosphérique et des changements climatiques sur les populations vulnérables en renforçant notre action
Objectif 6.2 Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires	5. Contribution à l'accompagnement en développement durable des acteurs publics qui soutiennent le dynamisme territorial	



ANNEXE 2

BILAN DES ENGAGEMENTS PRIS PAR LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Thème	Engagement	Réalisation	Effet
Sensibilisation	Sensibiliser le personnel au concept et à la démarche gouvernementale de développement durable	Le ministère de la Sécurité publique (MSP) a diffusé de façon régulière des messages dans l'intranet et a réalisé des activités (conférences, kiosques) associées à des campagnes nationales de sensibilisation.	Selon le sondage réalisé à la demande du Comité interministériel de développement durable pour l'Administration, la cible fixée à 80 % du personnel a été atteinte.
Formation	Former les catégories de personnel ciblées (gestionnaires, conseillers à la planification et à l'élaboration de politiques, agents de communication et organisateurs d'événements)	Le MSP a diffusé les outils de formation en ligne élaborés par le Centre d'expertise des grands organismes et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Des membres de comités de gestion ont été formés à la démarche de développement durable. Des conseillers en développement durable, en communication et en gestion des ressources matérielles ont participé à des rencontres de formation, d'information et d'échanges organisés sporadiquement par le MDDELCC.	Le plan de formation ministériel a permis de former et d'informer les acteurs clés du ministère (gestionnaires, acheteurs, agents de communication) aux principes de développement durable.
Diffusion de l'information à la clientèle	Sensibiliser le personnel et les différents partenaires en sécurité civile et en sécurité incendie aux liens incontournables entre la gestion des risques et des sinistres et l'atteinte des objectifs de développement durable	La diffusion d'information s'effectue beaucoup par des présentations pendant des colloques ou des rencontres avec les partenaires. L'utilisation d'outils et de guides est un autre vecteur d'information.	La sensibilisation de la clientèle et des différents partenaires en sécurité civile et en sécurité incendie est incontournable afin d'améliorer la prise en compte des enjeux de développement durable et des liens avec la gestion de risque. À ce titre, les experts en risques naturels sont les interlocuteurs privilégiés pour contribuer au partage du concept de développement durable et de ses enjeux.
Données ouvertes et géomatiques	Les actions dans ce volet de développement durable ont été réalisées en dehors des engagements des plans d'action de développement durable.	L'équipe de géomatique a créé de nombreuses applications afin de faciliter l'accès à des couches de données telles que la répartition des îlots de chaleur, l'historique des sinistres naturels, etc.	L'expertise développée par l'équipe de géomatique du MSP a permis d'intégrer plusieurs jeux de données essentielles à la réalisation d'une bonne planification du territoire et à l'interprétation des risques. Son travail facilite notamment la gestion des risques d'inondation, la transmission des cartes de contraintes et le soutien aux municipalités quant aux zones exposées.



Thème	Engagement	Réalisation	Effet
Gestion environnementale	Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la politique pour un gouvernement écoresponsable	Le MSP a posé de nombreux gestes contribuant à une meilleure gestion de ses répercussions sur l'environnement. On dénote notamment l'adoption de pratiques visant l'économie d'énergie dans la gestion de l'éclairage, l'installation de refroidisseurs d'eau à même le réseau municipal d'eau potable, l'actualisation des règles liées à la disposition des biens meubles excédentaires et l'amélioration de la gestion des matières résiduelles dans les établissements de détention.	Réduction (non quantifiée) des matières résiduelles, de l'énergie et de la consommation de papier.
Ressources humaines	Les actions dans ce volet de développement durable ont été réalisées en dehors des engagements des plans d'action de développement durable.	Le soutien du MSP dans la mise en place de pratiques organisationnelles favorisant la santé au travail se fait de façon continue. De nouvelles politiques ont également vu le jour comme le programme de prévention et de règlement des situations de conflit et de harcèlement au travail et des messages de sensibilisation.	L'amélioration des pratiques organisationnelles fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation de manière continue par la Direction des ressources humaines.
Services correctionnels et réinsertion sociale	Augmenter le pourcentage de personnes contrevenantes évaluées	Du point de vue des services correctionnels, le MSP a travaillé à augmenter le pourcentage de personnes contrevenantes évaluées. Le MSP, dans ses gestes favorisant la réinsertion sociale des personnes contrevenantes, a intégré des contenus culturels. Ces activités dans le système correctionnel québécois ont contribué à une promotion de la culture sous différentes formes (littéraire, musicale, radiophonique, cinématographique).	Les efforts du MSP quant à l'évaluation des personnes contrevenantes a porté ses fruits. Cela s'est réalisé notamment par l'ajout d'outils de suivi et de la réalisation d'un diagnostic organisationnel.
Transport	Les actions dans ce volet de développement durable ont été réalisées en dehors des engagements des plans d'action de développement durable.	Le MSP a contribué activement à la Stratégie gouvernementale d'électrification des véhicules en faisant l'acquisition d'une vingtaine de véhicules hybrides rechargeables et de quelques véhicules entièrement électriques. Des bornes de recharge ont été installées dans les établissements visés. De plus, afin d'améliorer la gestion de son parc de véhicules, le ministère a développé une application informatique. Enfin, un sondage sur les habitudes de transport personnel a été réalisé.	Augmentation d'environ 16,8 % de la quantité de GES émise par la flotte par rapport à l'année 2009-2010, année de référence gouvernementale. La quantité de carburant en 2009-2010 a été estimée. Cette augmentation est principalement due à l'augmentation de la population carcérale et aux transferts de celle-ci.
Processus d'acquisition écoresponsable	Les actions dans ce volet de développement durable ont été réalisées en dehors des engagements des plans d'action de développement durable.	La révision de la Directive concernant la gestion contractuelle au MSP a permis d'y inclure les principes de développement durable. Le MSP continue par ailleurs à collaborer avec le Centre de services partagés du Québec pour ses commandes écoresponsables.	Les directives en matière d'achat ont évolué de manière très rapide durant les dernières années et un important effort a été mis sur l'amélioration des pratiques d'achat. L'équipe responsable travaille fort pour s'assurer du respect des règles et de la performance du processus.



Thème	Engagement	Réalisation	Effet
Dynamisme territorial	Conclure des ententes sur la prestation des services policiers autochtones en misant notamment sur la régionalisation des services.	Le MSP a conclu des ententes sur la prestation des services policiers autochtones en misant notamment sur la régionalisation des services. Près de 90 % des territoires des communautés autochtones admissibles sont maintenant desservis localement.	Considérant le pourcentage élevé de prise en charge locale de la police par les collectivités autochtones dans le contexte économique, le résultat est positif.
Prévention des sinistres naturels	Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement. Promouvoir et mettre en place les mesures élaborées pour prévenir les sinistres et atténuer leurs conséquences potentielles.	Le MSP a adopté de nouvelles orientations visant à régir l'occupation dans les zones exposées à des aléas naturels et anthropiques et à réaliser une meilleure prise en compte des risques de sinistre dans l'aménagement du territoire et le développement des communautés.	Les efforts du MSP en cette matière sont restés constants et ont même dépassé les objectifs du plan d'action de développement durable. La réalisation de la Politique québécoise de sécurité civile 2014-2024 et son plan d'action national sont un exemple des réalisations du ministère.
Protection du patrimoine	Poursuivre les efforts de reconnaissance de la valeur patrimoniale de la prison de Bordeaux et son apport dans l'histoire du Québec.	Le MSP a reconnu de différentes manières la valeur patrimoniale de l'Établissement de détention de Montréal, aussi appelé Bordeaux, en soulignant son 100 ^e anniversaire.	La reconnaissance de l'importance du patrimoine s'est faite sous différents vecteurs et elle a permis de redécouvrir des facettes de l'histoire des services correctionnels.



ANNEXE 3

OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE 2015-2020 QUI NE FONT L'OBJET D'AUCUN ENGAGEMENT SPÉCIFIQUE DANS LE PRÉSENT PLAN D'ACTION DU MSP

La présente annexe indique les objectifs gouvernementaux de développement durable pour lesquels le MSP ne propose pas d'engagement ou ne reconduit pas un engagement antérieur à l'intérieur de son plan d'action ainsi que les motifs qu'il avance.

Le MSP contribue à l'objectif gouvernemental dans le cadre de ses activités régulières :

Objectif 1.3	Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales
Objectif 3.2	Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société
Objectif 4.1	Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables
Objectif 5.1	Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie
Objectif 4.3	Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés
Objectif 6.1	Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire

Le MSP contribue indirectement à l'atteinte de cet objectif gouvernemental :

Objectif 2.5	Aider les consommateurs à faire des choix responsables
--------------	--

Le MSP, en vertu de sa mission, de ses mandats et des ressources dont il dispose, ne possède pas de levier d'intervention ou d'expertise lui permettant de contribuer avec efficacité et efficacie à ces objectifs gouvernementaux :

Objectif 2.1	Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables
Objectif 2.2	Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec
Objectif 2.4	Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable
Objectif 3.1	Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité
Objectif 6.3	Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités
Objectif 7.1	Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi et aux territoires par des pratiques et par la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables
Objectif 7.2	Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES
Objectif 8.1	Améliorer l'efficacité énergétique
Objectif 8.2	Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise
Objectif 8.3	Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES



ANNEXE 4

PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Article 5. La mise en œuvre du développement durable au sein de l'Administration s'appuie sur la stratégie de développement durable adoptée par le gouvernement et se réalise dans le respect des principes prévus par elle et par la présente section.

Article 6. Afin de mieux intégrer la recherche d'un développement durable dans ses sphères d'intervention, l'Administration prend en compte dans le cadre de ses différentes actions l'ensemble des principes suivants :

a) « santé et qualité de vie » : les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature;	i) « prévention » : en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source;
b) « équité et solidarité sociales » : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales;	j) « précaution » : lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement;
c) « protection de l'environnement » : pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement;	k) « protection du patrimoine culturel » : le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent;
d) « efficacité économique » : l'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement;	l) « préservation de la biodiversité » : la diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens;
e) « participation et engagement » : la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique;	m) « respect de la capacité de support des écosystèmes » : les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité;
f) « accès au savoir » : les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable;	n) « production et consommation responsables » : des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écocoefficience, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources;
g) « subsidiarité » : les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés;	o) « pollueur payeur » : les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci;
h) « partenariat et coopération intergouvernementale » : les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci;	p) « internalisation des coûts » : la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.

